



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL n°5/2020 RELATIF A LA REFECTION DU CREPIS, DU
MUR DE SOUTÈNEMENT ET DES MARCHES DE L'EGLISE

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de Monsieur Laurent BESSO, président, Madame Sylvie MORET, Messieurs Alain BETTEMS, Tobias MEYER, Raphaël MOGNETTI, membres, Monsieur François MOLLIEUX, membre suppléant et Jacques MORANDI, membre suppléant et rapporteur, s'est réunie le lundi 9 septembre dernier afin d'étudier le préavis municipal n° 5/2020. Messieurs Jonahthan ZOSSO et Christian HEYE, membres étaient excusés.

Monsieur Andreas MEYER, Syndic, Madame Francine Dupuis et Monsieur Marc MORANDI, Municipaux, étaient présents pour présenter ce préavis et répondre aux questions des membres de la Commission. Nous les remercions vivement pour leur disponibilité et les explications fournies.

De gros travaux avaient été entrepris sur notre église pour lui redonner son aspect d'origine en 2003. Aucun entretien n'a été fait depuis, bien que les spécialistes en la matière recommandent un contrôle attentif tous les 5 ans.

Ainsi, il est visiblement nécessaire d'entreprendre un tel entretien afin de ne pas mettre en péril ce bâtiment emblématique de notre Commune.

Les finances communales permettant un tel investissement, la COGEFIN abonde dans le sens de la Municipalité et soutient se préavis.

Quand au mode de financement, un emprunt avantageux par une avance à terme (ATF) est envisagé, couplé avec le préavis 6/2020, étant que les ATF sont limités à un montant minimum de CHF 200'000.

Une nouvelle fois, la COGEFIN demande à la Municipalité qu'elle présente un plan d'entretien des bâtiments en annexe du budget afin de garantir un suivi dans le temps.

Avec un peu plus de légèreté, la COGEFIN a pris connaissance de la recette peu commune du badigeon qui recouvre les façades et trouverait intéressant qu'une plaquette explicative soit apposée sur le bâtiment en fin de travaux.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances propose au Conseil Général de Féchy, à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter le préavis 5/2020 du 18 août 2020.
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener à terme ce projet.
- De financer le montant de CHF 100'000.- par un nouvel emprunt.
- D'amortir cet emprunt sur une durée de 10 ans.
- De prélever cet amortissement sur le compte 354.3312.00 sur une durée de 10 ans.

Pour la Commission de Gestion et Finances,

Le Président

Les membres

Les suppléants

